Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALLIANZ EUROPE EQUITY CLIMATE TRANSITION
Part R C et/ou D (EUR)

FCP dont la Société de gestion est Allianz Global Investors GmbH, société du groupe Allianz Global Investors

CODE ISIN:FR0010116137

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est un FCP, relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, de classification AMF « actions internationales », ayant pour objectif de générer une performance de moyen/long terme en investissant sur le marché des actions européennes dans le respect des critères de développement durable, tout en s'inscrivant dans la transition vers une économie bas carbone.

Nous investissons au minimum à 75% de l'actif net du fonds en titres éligibles au PEA. Nous visons à entreprendre une gestion active « bas carbone » et à aligner la stratégie du fonds avec les objectifs de la transition énergétique afin de répondre aux enjeux climatiques. Notre approche vise à maîtriser l'exposition du portefeuille au risque carbone en assurant la réduction de son empreinte carbone sur la durée recommandée d'investissement sans opérer d'exclusion sectorielle a priori visant les industries fortement émettrices de gaz à effet de serre. Le fonds n'a pas d'objectif quantifié de réduction des émissions d'équivalent carbone ou de gaz à effet de serre financées. Notre stratégie d'investissement repose sur un processus de sélection d'un univers « investissable » de sociétés qui apportent des réponses au changement climatique et à la transition énergétique pour les 75% à 100% de l'actif investis en actions puis sur une analyse financière classique et une analyse extra-financière sur la base de critères ESG.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour avant 12h30, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La part R C et/ou D, destinée à tous souscripteurs, capitalise et/ou distribue les revenus chaque année avec possibilité d'acomptes.

Recommandation: Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

← A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	**5**	6	7

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Compte tenu de la classification, de la stratégie mise en place, des actifs utilisés listés ci-dessus (principalement des actions éligibles au PEA) et de la volatilité constatée dans le passé, cet OPCVM appartient à la catégorie 5. Les OPCVM de catégorie 5 sont historiquement moyennement à très volatils. La volatilité indique dans quelle mesure la valeur de l'OPCVM a fluctué à la hausse et à la baisse dans le passé. La valeur des parts ou actions d'un OPCVM de catégorie 5 peut moyennement à fortement fluctuer par rapport aux volatilités historiques observées.

Les risques importants non pris en compte par l'indicateur: NEANT.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	0,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1,88 %

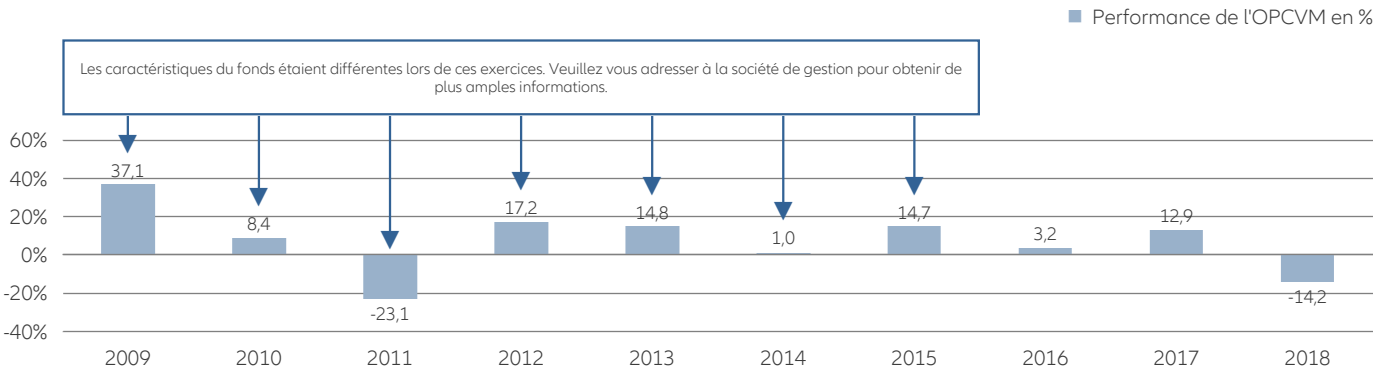
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	néant

Ce chiffre se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent, clos le 30.06.2018, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas: les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet https://fr.allianzgi.com.

Performances passées



Les performances passées affichées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances passées indiquées ici tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions.

L'OPCVM a été créé en 1989.

Les performances de l'OPCVM ont été calculées en EUR.

Le 23.11.2015, les objectifs et la politique d'investissement de l'OPCVM ont évolué. Les précédentes performances ont été atteintes dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

Dépositaire: State Street Banque S.A.

Vous pouvez obtenir gratuitement les documents d'informations clés pour l'investisseurs des autres parts, copie du prospectus/rapport annuel/document semestriel en français sur simple demande adressée à Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main – Allemagne ou à Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet https://fr.allianzgi.com.

La valeur liquidative ainsi que d'autres informations relatives à l'OPCVM sont disponibles auprès: d'Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main – Allemagne ou auprès: d'Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet https://fr.allianzgi.com.

Des informations relatives à la politique de rémunération en vigueur, y compris une description des méthodes de calcul des rémunérations et gratifications de certaines catégories de salariés ainsi que l'indication des personnes chargées de la répartition sont disponibles sur https://regulatory.allianzgi.com et sur demande et sans frais en version papier.

L'OPCVM est soumis à la législation fiscale française. Cela peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Pour plus d'informations, merci de vous renseigner auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'Allianz Global Investors GmbH ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Allianz Global Investors GmbH est agréée en Allemagne et réglementée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin).

Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 18.02.2019.